

**UNIVERSITE D'ARTOIS
FACULTE DE DROIT ALEXIS DE TOCQUEVILLE DOUAI**

SESSION DE JANVIER 2005

Année d'études : LICENCE 2

Nom de l'enseignant : M.CONTAMIN

Nom de la discipline : SOCIOLOGIE
POLITIQUE

Type d'épreuve : écrit
Durée de l'épreuve : 2h00

Documents autorisés : aucun

P.1/2

Les étudiants répondront aux quatre questions suivantes :

1. Pourquoi une démocratie sans élection est impossible ?
2. L'importance des facteurs économiques dans la diversité des trajectoires étatiques
3. Les Nouveaux Mouvements Sociaux

4. Question pratique : L'avènement de la Cinquième République en 1958 est également celui du scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Pour être élu député au premier tour, un candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés, correspondant à au moins un quart des électeurs inscrits. Dans les autres cas, un second tour est organisé le dimanche suivant (scrutin de ballottage). Peuvent être présents au second tour les candidats déjà présents au premier tour, ayant recueilli au moins 12,5 % des électeurs inscrits, depuis la loi du 19 juillet 1976. Ce scrutin a donc prévalu pour toutes les élections législatives depuis 1958, sauf en 1986.

De fait, par la loi du 26 juin 1985, l'Assemblée nationale adoptait le scrutin proportionnel (en même temps qu'elle portait le nombre total des députés de 491 à 577). A l'exception des députés de Wallis-et-Futuna, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon, élus au scrutin uninominal, majoritaire à deux tours, les députés ont alors été élus dans le cadre départemental, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Pour être admises à la répartition des sièges, les listes devaient avoir recueilli au moins 5 % des suffrages exprimés. La loi du 11 juillet 1986 rétablit le scrutin uninominal, majoritaire à deux tours. Les élections législatives de 1988 consécutives à la réélection de

F.Mitterrand à la Présidence de la République et à la dissolution se déroulent donc à nouveau au scrutin majoritaire.

Le tableau n°1 rassemble les résultats obtenus par les différentes familles politiques lors de l'élection de 1986 et lors du 1^{er} tour des législatives de 1988 : en pourcentages de voix exprimées, puis en nombre de sièges obtenus à l'Assemblée Nationale.

Commentez ces résultats, puis, à partir de ces commentaires, présentez les avantages et les inconvénients en termes démocratiques de ces deux modes de scrutin. Comment pourrait-on concilier les avantages de l'un et de l'autre ?

Famille politique	% voix 1986	Nb sièges 1986	% voix 1988	Nb sièges 1988
Extrême-gauche :	1,52 (430.000 voix)	0	0,36 (89.000)	0
PCF	9,68 (2.700.000)	35	11,16 (2.800.000)	25
PS	32,8 (9.000.000)	212	37,55 (9.200.000)	275
Verts	1,24 (340.000)	0	0,35 (86.000)	0
Droite classique	44,58 (13.500.000)	286	40,51 (9.900.000)	262
FN	10,05 (2.700.000)	35	9,93 (2.400.000)	0
Abstention	21,51		33,87	
Votes blancs et nuls	3,4		1,43	